

Bénéficiaire d'un suivi médical après l'accouchement

Temps de lecture : 3 minutes Publié le 24 juin 2019 - Mis à jour le 08 octobre

Après l'accouchement, toutes les femmes bénéficient d'un suivi médical pour vérifier qu'elles récupèrent bien physiquement. Récupérer de la grossesse et de l'accouchement est en effet important pour la santé physique de la femme, et aussi pour sa santé mentale.

En quoi consiste le suivi médical après l'accouchement ?

Le suivi médical après l'accouchement se compose de :

- **2 visites à domicile par une sage-femme, si on est sortie de la maternité au deuxième ou troisième jour** après l'accouchement (sortie précoce). La première a lieu dans les 24 heures suivant le retour à la maison.
- **la consultation postnatale obligatoire** : cet examen doit être effectué dans les 6 à 8 semaines qui suivent l'accouchement. Il peut être réalisé par notre médecin ou par notre sage-femme, si la grossesse a été normale et l'accouchement sans complication. Cette consultation est prise en charge à 100 % avec dispense d'avance de frais (tiers payant). Elle permet de:
 - faire le point sur le déroulement de la grossesse, de l'accouchement,
 - évoquer tous les événements survenus depuis (pour nous ou nos proches), ainsi que les relations avec notre enfant ;
 - effectuer un examen clinique de contrôle ;
 - se faire prescrire des séances de rééducation périnéale si besoin.



FOCUS bien-être

Pour récupérer de la grossesse et de l'accouchement, et de tous les chamboulements qui vont avec l'arrivée d'un bébé, toutes les mamans ont surtout besoin de repos et de soutien. Si on en ressent le besoin, on fait des siestes dès que cela est possible, par exemple pendant que bébé dort. On ne doit pas hésiter à demander de l'aide aux personnes qui nous entourent de près ou de loin. Et on se répartit l'organisation familiale et les tâches entre conjoints.

Des séances de rééducation périnéale et abdominale : elles peuvent être prescrites après l'accouchement. Elles permettent d'éviter ou de mettre fin aux fuites urinaires, sensations de gêne, etc... Des troubles qui peuvent apparaître suite à l'affaiblissement du périnée. Ces séances sont prises en charge à 100 % avec dispense d'avance de frais (tiers payant).

Plus d'information sur le site de l'Assurance maladie.

Quand faut-il voir le médecin en dehors de ces visites ?

Ces consultations sont proposées systématiquement.

Il ne faut cependant pas hésiter à voir le médecin ou la sage-femme en dehors de celles-ci. Par exemple si on ressent des symptômes physiques ou psychiques qui nous inquiètent : perte d'urines à l'occasion d'un effort même minime, sensation de gêne en bas du ventre, tristesse, irritabilité, sentiment de culpabilité, etc.

Et bien sûr on consulte sans attendre en cas de fièvre, saignements anormaux, pertes malodorantes.

Source URL: <https://agir-pour-bebe.fr/beneficier-dun-suivi-medical-apres-laccouchement>

